



# Module Certificat d'Entraîneur de Gardiens de Buts CEGB - Niveau 1

Les 20, 21 et 22 décembre 2021 de 7h30 - 17h00

## Dossier d'inscription

Afin d'enregistrer votre candidature, ce dossier doit être envoyé par mail à : [crt@liguefoot-reunion.fff.fr](mailto:crt@liguefoot-reunion.fff.fr).

Les formations seront fermées aux inscriptions 10 jours avant le début de la formation.

Vous ne pourrez plus vous inscrire après ce délai.

Votre dossier qui doit comprendre :

- La fiche de renseignements ci-dessous dûment complétée
- La copie de votre diplôme CFF3 (prérequis pour entrer en formation)
- Le contrat de formation ci-dessous dûment complété
- Les attestations clubs afin de justifier vos 3 saisons d'expérience
- Si vous ne détenez qu'une licence « dirigeant » : Un certificat médical (de moins de 1 an par rapporta la date de fin du stage) attestant votre aptitude a la pratique et a l'enseignement du football (Si vous détenez une licence « joueur » ou « technique », le certificat médical n'est pas obligatoire)
- Pour les mineurs : compléter et joindre l'autorisation du représentant légal que vous trouverez ci-dessous
- Votre RIB si vous (stagiaire) effectuez-vous même le paiement par virement (pour le remboursement dans le cas de l'annulation par la Ligue de la formation)

**ATTENTION : Veuillez lire attentivement les prérequis indiqués dans le contrat en page 1**

Modalités de Paiement :

2 options	Paiement
Le club finance la formation	Réaliser un virement de 150€ sur le compte de la Ligue (à partir du RIB ci-dessous) en li bellant comme suit : «nom du stagiaire» CEGB N1
Le stagiaire finance la formation	Réaliser un virement de 150€ sur le compte de la Ligue (à partir du RIB ci-dessous) en li bellant comme suit : «votre nom» CEGB N1

**NOMBRE DE PLACES: 25 Stagiaires.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSÉ**

UNE CONVOCATION OFFICIELLE VOUS SERA ALORS ADRESSEE PAR MAIL VOUS PRECISANT L'HORAIRE,  
LE LIEU ET L'EQUIPEMENT NECESSAIRE.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**STAGE**

Module CEGB N1

**DATE :**

Les 20, 21 le 22/12/2021

**LIEU :**

Plaine des Cafres

**NOM** : ..... **PRENOM** : .....

**DATE DE NAISSANCE** : ..... **LIEU** : .....

**ADRESSE** : .....

**CODE POSTAL** : ..... **VILLE** : .....

**N° DE TEL** : (Domicile) ..... (Bureau) .....

**PORTABLE** : .....

**E-MAIL** : .....

**PROFESSION** : .....

**CLUB ACTUEL** : .....

**POSTE PREFERENTIEL** : .....

**MODALITE DE PAIEMENT** (cocher la case correspondante) :

Le stagiaire (ou le club hors Ligue Réunionnaise de Football) finance la formation : Il effectue un virement sur le compte de la Ligue en utilisant le libellé suivant : «votre nom»CEGBN1.

Le club finance la formation : compléter l'autorisation ci-dessous :

### **AUTORISATION**

Je soussigné Mme/M. .

Qualité                      Président(e)                      Secrétaire                      Trésorier(e)

Du club :

adresse du club :

.....  
déclare que le club prendra la charge financière de la participation de Madame / Monsieur  
à la formation ci-dessus référencée

A : ..... , le

Signature et Tampon du club



**AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL (pour un stagiaire mineur) :**

Je soussigné(e).....

autorise ..... en tant que son responsable légal

à suivre la formation ci-dessus référencée organisée par la Ligue Réunionnaise de Football (CEGBN1)

Fait à .....

Le .....

SIGNATURE :



## RIB DE LA LIGUE EN CAS DE VIREMENT :

### **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).



Titulaire du compte

LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL  
2 ROUTE DIGUE  
CHAMP FLEURI  
97407 SAINT DENIS-CEDEX 9

Cadre réservé au destinataire du relevé

RIB Identifiant de compte national

18719

00080

00806006800

10

Code banque

Code guichet

N° de compte

Cle RIB

Domiciliation

97400 ST DENIS

IBAN International Bank Account Number

FR76

1871

9000

8000

8060

0680

010

Bank Identification Code (BIC)

BFCORERXXXX



Institut de Formation du Football  
Donne délégation à la Ligue Réunionnaise de Football

## CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

La Ligue Réunionnaise de Football  
Représentée par son Président, Mr Yves ETHEVE

**et :**

..... (LE CLUB DU STAGIAIRE)

**Pour :**

..... (LE STAGIAIRE)

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, la Ligue Réunionnaise de Football s'engage à organiser l'action formation intitulée :  
Module CEGB N1

### ARTICLE II : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

L'action de formation est définie ci-dessous, indiquant son objet, son programme et les formateurs intervenants.

Objectif : Perfectionner, accompagner les GB seniors (H/F) dans le cadre de l'entraînement et la compétition de haut niveau amateur.

Durée : 3 jours de formation

Volumes horaires : 24 heures

Lieu : CREPS de La Réunion – Site de la Plaine Des Cafres

Responsables pédagogiques : Gilles FOUACHE (CTN FFF) / Jimmy BEHLOW PHYLOS (CTR LRF)

Niveau de qualification des formateurs : Niveau III

Elle est organisée pour un effectif d'environ 20 stagiaires

Pré requis et modalités de recrutement :

- Être licencié(e) FFF et âgé de 16 ans révolu minimum
- Justifier de 3 saisons d'expérience comme joueur au poste de GB au plus haut niveau régional jeune et/ou plus haut niveau départemental senior au minimum
- Justifier de 3 saisons d'expérience d'encadrement de GB de niveau régional jeunes ou plus haut niveau départemental senior au minimum
- Être en charge durant la saison de formation d'un groupe d'entraînement de GB de niveau U19 régional ou plus haut niveau départemental seniors au minimum
- Être titulaire du Certificat Fédéral de Football niveau 3 (CFF3) certifié au minimum

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation.

### **ARTICLE III : DELAI DE RETRACTATION**

Le stagiaire a un délai de 7 jours francs à compter de la date de la signature du contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue Réunionnaise de football par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue (absence justifiée : certificat médical ou convocation administrative), le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 7 jours francs prévus, la somme correspondant à 30% du coût de la formation sera retenue ainsi que l'intégralité des frais de restauration.

### **ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES**

Montant des frais d'inscription : 15 €  
Montant des frais pédagogiques : 135 €  
Montant des frais de restauration en ½ pension : 0 €  
Montant des frais en pension complète : 0 €  
Montant total des frais de la formation : 150 €

Le Club ou le stagiaire s'engage à verser à la ligue Réunionnaise de Football une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais d'inscription, les frais pédagogiques complétés éventuellement des frais de restauration ou de pension.

L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

### **ARTICLE V : ASSIDUITE**

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football et des structures d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation administrative).

Les arrêts pour maladie avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, évènements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

### **ARTICLE VI : INTERRUPTION DU STAGE**

En cas d'abandon du stage par le stagiaire, le présent contrat est résilié. Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

### **ARTICLE VII : ASSURANCES**

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par la Ligue Réunionnaise de Football auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

La Ligue Réunionnaise de Football ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

## **ARTICLE VIII : MODIFICATION DU FINANCEMENT**

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé le service formation de la LRF de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de l'organisme de formation concernant le financement de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.

## **ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES**

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

---

Fait en double exemplaire, à Saint Denis le .....

**Le stagiaire, .....**

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

**Le Président de la LRF**

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »